



L'information et les services de la copropriété

## Le service d'appels d'offres

### Réponses aux demandes de devis

Le site Mon-immeuble.com vous propose un service d'appels d'offres accessible par le menu « Appels d'offres ». Ce service est réservé aux membres du Club MI (Profil professionnel). Cette plateforme permet de répondre aux appels d'offres et se mettre directement en contact avec le client pour établir un devis personnalisé gratuit et le cas échéant réaliser la ou les prestations demandées.

### Sommaire

- Les avantages du service d'appels d'offres
- Le module d'Appels d'offres
- Appels d'offres – mode d'emploi
- Liste des appels d'offres en cours
- Flux RSS
- Les engagements
- Les tarifs
- Les modes de paiement
- Documents d'éligibilité

## Un service d'appel d'offres adapté aux professionnels de la copropriété

Mon-immeuble.com offre à tous ses membres professionnels, adhérents du Club MI (syndic, administrateur de biens, architecte, entreprise, artisan, prestataire ...) la possibilité de déposer en ligne une demande de devis travaux ou de répondre aux appels d'offres.

### Gagnez en efficacité

Vous accéder à des appels d'offres qualifiés (données complètes, projet approuvé en AG ou en discussion au sein du conseil syndical,...) et d'un interlocuteur qui vous accompagne dans vos démarches commerciales. Chaque fiche complète d'appel d'offres est la plus détaillée possible, elle contient les informations indispensables sur la copropriété, la description de la demande, le contact, la planification des travaux...

Sans compter le retour sur investissement sans commune mesure avec le coût modéré du service.

### Un accès ciblé aux demandes de devis

Vous avez accès à l'ensemble de la liste des demandes valides et vérifiées par nos soins mais vous pouvez aussi faire des recherches sur cette liste pour trouver les demandes vous concernant, en triant par secteur d'activité, par type de travaux, par localisation ou simplement en entrant des mots clés. Un autre service est à votre disposition pour être alerté en temps réel d'un nouveau dépôt de demande de devis sur le site, pour cela il suffit de s'abonner au flux RSS correspondant à votre domaine de compétence (choix parmi 20 activités, un flux disponible par activité).

### Un contact direct avec le client

Lors de votre première inscription au Club MI (178 €/TTC), vous bénéficiez d'un crédit de 10 réponses. Lorsque vous avez épuisé ce forfait, vous pouvez acheter à nouveau des crédits de réponses. Ce service vous permet d'obtenir dès que vous le souhaitez les coordonnées complètes et la fiche de description détaillée de la demande déposée par le client. Vous acceptez la mise en concurrence mais les réponses pour chaque appel d'offres sont limitées volontairement à 5. De plus les appels d'offres ont une durée de validité de deux mois.

### Sélection de l'entreprise

Les sociétés qui souhaitent s'inscrire au service d'appels d'offres s'engagent à fournir les documents officiels attestant de leur qualification, de leur respect de la réglementation et des normes en vigueur. Les entreprises répondant à notre charte de qualité obtiennent la mention « Eligible Appels d'offres » dans l'annuaire. Votre société est ainsi mise en valeur et retiendra toute l'attention de nos lecteurs, un avantage incontestable pour votre image de marque et votre développement commercial.

## APPELS D'OFFRES – REPONSES

### Un service adapté aux professionnels de la copropriété

Mon-immeuble.com offre à tous ses membres professionnels, adhérents du Club MI (syndic, administrateur de biens, architecte, entreprise, artisan, prestataire ...) la possibilité de déposer en ligne une demande de devis travaux ou de répondre aux appels d'offres.

#### Le module d'Appels d'offres

Pour déposer une demande de devis en ligne, vous devez au préalable être connecté à votre espace membre. Vous pouvez accéder au service par le menu « Appels d'offres » ou directement dans chaque page du site via le module « Appels d'offres ».

Pour chaque Appel d'offre, vous pourrez cliquer sur le bouton « Répondre », chaque réponse sera décomptée de votre forfait crédit. L'étape « Réponse » vous donne accès à la fiche complète de l'appel d'offre contenant toutes les informations concernant la demande de devis : travaux, adresse, coordonnées demandeur, délais ...

Vous retrouverez tous les appels d'offres auxquels vous avez répondu dans votre espace membre « Gérer mes appels d'offres ».

#### Module « Appels d'offres »

APPELS D'OFFRES

Appels en cours dans plus de 20 domaines.

Toutes les activités  Chercher

Antenne / Fibre / Télécom  
test  
[► Répondre à l'appel d'offre](#)

Maçonnerie / Structure  
test 31  
[► Répondre à l'appel d'offre](#)

Economie d'énergie  
Nous effectuons des tests AO  
[► Répondre à l'appel d'offre](#)

[Déposer votre appel d'offre](#) [Consulter tous les appels d'offres](#)

#### Menu « Appels d'offres »

<a href="#">Appels d'offres</a>	<a href="#">Questions aux experts</a>	<a href="#">Téléchargements</a>	<a href="#">Adhésion Club MI</a>
---------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

#### Bouton « Répondre »

Le 07/06/2011 Paris (75)  
**ANTENNE / FIBRE / TÉLÉCOM**  
**test 7**  
*Professionnel*  
test

Clôture de l'appel d'offre : 06/08/2011  
Réponse avant le : 29/06/2011

Référence de l'appel d'offre : AO97174-10

[Répondre à l'appel d'offre](#)

## Appels d'offres – mode d'emploi

**Le professionnel accepte d'être mis en concurrence** sachant que les réponses sont limitées à 5 pour chaque demande de devis et ne sont plus affichées en ligne. Le professionnel s'engage à contacter le demandeur dans les 3 jours, il doit respecter les engagements et les délais indiqués dans les demandes.

**Pour répondre aux appels d'offres, le professionnel doit devenir éligible.** Pour cela, vous devez fournir les documents demandés dans la première étape d'éligibilité (selon votre profil) et attendre la validation par nos experts (voir encadré à la fin).

**Cette étape est obligatoire mais n'est demandée qu'une fois.** En accord avec l'association de certification des entreprises QUALIBAT, nous accorderons directement la validation de l'éligibilité à leurs adhérents.

## Liste des appels d'offres en cours

**Le module d'appels d'offres présent dans toutes les pages affiche les trois dernières demandes déposées.** Vous avez accès à l'ensemble de la liste des demandes valides en cours en cliquant sur le lien du menu « Appels d'offres ».

**Vous pouvez aussi faire des recherches sur cette liste pour trouver les demandes vous concernant,** en triant par secteur d'activité, par type de travaux, par localisation ou simplement en entrant des mots clés.

## Flux RSS

**Un autre service est à votre disposition pour être alerté en temps réel d'un nouveau dépôt de demande de devis sur le site,** pour cela il suffit de s'abonner au flux RSS correspondant à votre domaine de compétence (choix parmi 20 activités, un flux disponible par activité).

## Vos engagements

Pour pouvoir répondre aux demandes de devis, les professionnels s'engagent à :

⇒ **Respecter la réglementation et les normes en vigueur.**

⇒ **Ne répondre qu'aux appels d'offres les concernant** (compétences, secteur géographique).

⇒ **Prendre contact avec le client dans un délai de 3 jours** et répondre aux demandes de devis Réaliser des devis gratuits.

⇒ **Respecter les engagements et les délais indiqués dans les devis.** Utiliser les informations fournies par le client uniquement pour l'établissement du devis (respect de la confidentialité liée aux coordonnées du client et au contenu de la demande de devis). Il est formellement interdit de céder ou revendre ces informations à des tiers.

**Mon-immeuble.com souhaite assurer le meilleur service aux membres du Club MI.** C'est pourquoi, un **formulaire de satisfaction** sera proposé à chaque client qui aura utilisé le service d'appel d'offre. Un professionnel qui n'aura pas tenu ses engagements ou qui sera signalé comme défaillant ou incompétent par un des clients fera l'objet d'une enquête et pourra être exclu.

## Les tarifs pour 2011

Lors de votre première inscription au Club MI (178 €/TTC), **vous bénéficiez d'un crédit de 10 réponses**. Lorsque vous avez écoulé ce forfait, vous **pouvez acheter à nouveau des crédits de réponses**. **Plusieurs formules vous sont proposées**, accessibles à tous moment dans votre espace « Gérer mon profil ». Cet espace indique également le nombre de réponses effectuées et le nombre de crédits à votre actif.

L'utilisation du forfait crédit réponse est illimitée dans le temps mais associée exclusivement à une adhésion au Club MI (les réponses non utilisées à la fin de la période d'adhésion ne seront pas remboursées mais seront reportées sur le nouvel abonnement).

### 3 forfaits au choix

Forfaits	P.U HT	Prix HT	Prix TTC
5 réponses	8,36 €	41,80 €	50 €
10 réponses	6,69 €	66,90 €	80 €
15 réponses	5,85 €	87,80 €	105 €

## Les modes de paiement

**Le paiement s'effectue par chèque à l'adresse suivante :**

SITEXPERT, 8 rue Boileau 75016 Paris

en précisant au dos du chèque l'adresse email (utilisée lors de votre inscription) **ou par virement** en nous adressant au préalable votre commande par mail à l'adresse : [commandeao@mon-immeuble.com](mailto:commandeao@mon-immeuble.com)

BNPPARB PARIS AUTEUIL (00801)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00801	00010182296	31
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 3000 4008 0100 8229 631			
BIC : BNPAFRPPPAK			
SARL SITEXPERT			

**Les réponses seront créditées dans votre espace « Gérer mon profil »** dès réception et validation de votre règlement.

### Documents d'éligibilité

Les sociétés qui souhaitent s'inscrire au service d'appels d'offres **s'engagent à fournir les documents officiels attestant de leur qualification, de leur respect de la réglementation et des normes en vigueur.**

- Attestation de labels – qualification professionnelle
- Références maître d'ouvrage et maître d'œuvre
- Extrait Kbis (moins de 3 mois)
- Assurances obligatoires (RCP, garantie décennale)

L'accès au service de réponses aux appels d'offres n'est possible qu'une fois cette **première étape validée** par nos services.